



# *Saint Michel le Cloucq*

*Bulletin Municipal*

*Juin 2017*



# SOMMAIRE



Mot du maire - p 3



Finances - p 4



Investissements – subventions p 5



Rapports des commissions : p 6 à 9

- Commission patrimoine et bâtiments
- Commission affaires sociales
- Commission animations et communication
- Commission affaires scolaires



Informations communales : p 10 à 13

- Conseil municipal jeune
- Ecole
- Bibliothèque



Les associations - p 14 à 18

- Maphav
- 15° bleue
- Le Cloucq Michelaist
- APE
- Admr
- Gym
- Foot
- Fanfare
- Relais paroissial



OPAH - p 19



SYDEV - p 20



Brûlage des déchets verts - p 21



Les informations pratiques - p 22 à 23



Le calendrier des fêtes  
+ numéros utiles - p 24



## Mairie de Saint-Michel-le-Cloucq

Place Mairie - 85200 Saint Michel le Cloucq

02 51 69 26 32 / Fax : 02 51 69 34 70

st-michel-le-cloucq.mairie@wanadoo.fr

[www.saintmichellecloucq.fr](http://www.saintmichellecloucq.fr)



### Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 18h00

le vendredi : 13h30 - 17h30

Mercredi matin : 9h00 - 12h00 (fermé toutes les vacances scolaires)

### Permanences du Maire :

Le Maire reçoit les mardis et sur rendez-vous les autres jours

### Permanences des adjoints :

Les vendredis de 15h à 16h

**EMMAUS**  02 51 51 01 10

### Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi et vendredi  
de 14h00 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30

### Horaires dépôt

Du mardi au samedi  
de 8h à 12h et de 14h à 17h30

MERCI DE NE RIEN DEPOSER  
EN DEHORS DE CES HORAIRES



## Mot du Maire

### *Une nouvelle Communauté de Communes*

Le 1er janvier 2017 est née la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, issue de la fusion des Pays de Fontenay-le-Comte et l'Hermenault.

Désormais, les grands projets de développement de ce territoire sont élaborés par 49 conseillers communautaires représentant les 26 communes, tels que l'économie (l'emploi reste la priorité), la santé, les affaires sociales, le tourisme, le sport et la jeunesse, etc...

Le dossier de la contractualisation mobilise les élus communautaires ce 1er semestre. Les enveloppes financières de l'Etat, de la Région et du Département sont identifiées vers chacun des EPCI jusqu'en 2020. Nous venons de recenser les projets de fin de mandat afin de bénéficier de ces aides à l'investissement.

### *Nos projets de fin de mandat*

A St Michel, nous avons un programme ambitieux. Ainsi le Contrat Communal d'Urbanisme est lancé. Il va se poursuivre en 2018 et 2019.

En 2018 est prévu la construction d'un nouvel atelier communal ainsi que l'agrandissement des vestiaires au stade.

2019 serait consacré à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et à l'accessibilité des salles et du groupe scolaire.

Jusqu'en 2020, un programme de voirie et de restauration des lotissements sera effectué chaque année. Sur plusieurs secteurs bien identifiés, des travaux seront réalisés pour améliorer l'écoulement du pluvial.

Enfin la réflexion sur un sentier reliant le village de la Meilleraie au bourg se poursuit.

### *Dynamique associative*

Avant de terminer je tiens à remercier tous les bénévoles de nos associations

Je félicite chaleureusement les responsables du Cloucq Michelais. La fête du 21 mai fut une grande réussite. Le livre « St Michel sous l'occupation » restera à tout jamais gravé dans les mémoires. Un grand merci aux auteurs et aux personnes ayant collaboré aux recherches de cette période.

Je souligne également le succès de l'ESV Football et son équipe 1ère qui, après une saison remarquable, gagne son championnat et accède à la 1ère division départementale. Cette réussite est le fruit d'un travail d'équipe.

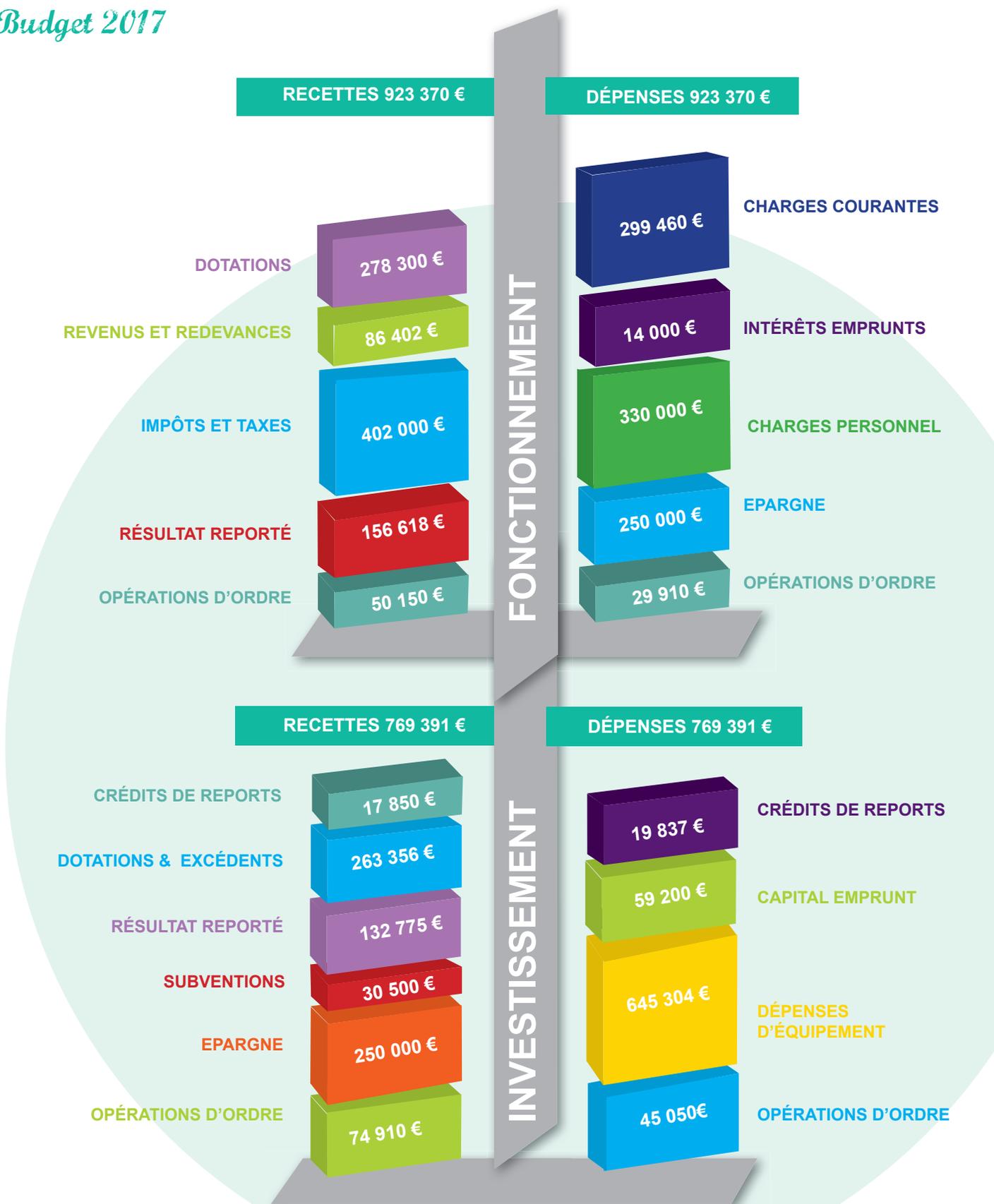
Je salue l'activité de la Fanfare Municipale et sa participation active à toutes nos manifestations, sans oublier toutes les autres associations qui contribuent au dynamisme de notre commune.

Je souhaite un bel été à chacune et chacun.

Yves BILLAUD

# LES FINANCES

## Budget 2017





# INVESTISSEMENTS – SUBVENTIONS



## Investissements et subventions



### Acquisitions diverses : 166 000 €

- Achat de terrains – 105 000 €
- Matériel informatique groupe scolaire – 8 000 €
- Matériel pour services techniques (taille-haies, débroussailleuse, petit matériel d'entretien) – 5 000 €
- Mobilier groupe scolaire, espaces publics – 1 000 €

### Contrat Communal d'Urbanisme avec l'aide du Département de la Vendée : 325 500 €

Restauration des liaisons piétonnes des venelles et rues du bourg, aménagement et réorganisation du parking de la salle des fêtes.

Le département de la Vendée aide la commune à hauteur de 30% pour les études avec un montant maximum de 9 000 € et 25% pour les travaux avec une aide maximale de 125 000 €.

### Programme voirie 2017 : 107 200 €

- Eclairage public
- Programme annuel : lotissement des Tilleuls, rue de la Meilleraie et quelques réparations
- Travaux suite au schéma directeur de gestion des eaux pluviales (plusieurs secteurs)
- Le PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- Accessibilité abords église et mairie – 51 000 € (fonds de concours de la CdC Pays Fontenay-Vendée de 20 000 €)
- Aménagement Gué Verdon – 1 000 €

### Travaux sur bâtiments : 53 000 €

- Atelier municipal (études)
- Alarmes salles des fêtes
- Ouverture à distance groupe scolaire et accueil périscolaire
- Couverture groupe scolaire

### Révision du Plan Local d'Urbanisme : 10 000 €

### Programme aide à l'accession sociale à la propriété : 3 000 €

### Les dépenses non listées ci-dessus correspondent à des écritures spécifiques :

Dépenses imprévues, opérations d'ordre, remboursement du capital des emprunts ainsi que les restes à réaliser de 2016.



## Subventions 2017

Entente Sud Vendée	400 €
Fanfare municipale St Michel	300 €
Mille et une pages	400 €
Coopérative de l'école	1 200 €
C.C.A.S.	3 000 €





# LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

## *Commission bâtiments et patrimoine*



### **BATIMENTS**

Atelier communal

Après plusieurs scénarios envisagés, le choix est arrêté d'une démolition de l'existant et la construction d'un local neuf sur le même terrain. Ce projet très attendu devrait se réaliser en 2018.



### **TOITURE ÉCOLE**

Au cours de l'été une révision de l'ensemble des toitures de l'école de la fontaine va être réalisée. Il ne s'agit pas de réfection complète, mais de remplacer les tuiles qui par certains endroits ont tendance à glisser au fil du temps.



### **ÉCOLE – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Dans le cadre de la protection alerte attentat, les portes de l'école et du périscolaire doivent être fermées en permanence. L'ouverture se fait par les enseignants ou le personnel communal après identification des arrivants. Pour faciliter ce travail, des ouvertures électriques avec interphone vont être installées.



### **VESTIAIRES STADE**

Notre club de foot local ayant changé de division, les vestiaires actuels ne répondent pas aux exigences d'accueil de quatre équipes dans le cas de match en levée de rideau. Des chiffrages de l'extension d'un quatrième vestiaire sont en cours, pour étudier la faisabilité et le planifier.

## *Voirie*



### **LOTISSEMENT DES TILLEULS**

Les trottoirs du lotissement des tilleuls vont être rénovés ce deuxième semestre.



### **PARKING EMMAÛS**

Après la revente du terrain par la commune, la communauté Emmaüs doit réaliser son parking route de la Meilleraie. La commune réalise l'accès, ainsi que la sécurisation des piétons le long de la départementale par la création d'une bande réservée aux piétons.

## *Accessibilité*



### **PARKING MAIRIE**

Des travaux vont être réalisés sur le parking de la mairie, dans le cadre de la mise en accessibilité de l'accès de l'école, du service périscolaire, de la descente de bus et de la mairie. Ces travaux seront effectués au début des vacances scolaires d'été pour ne pas gêner l'accès à l'école et pour plus de sécurité.



### **ÉGLISE**

Quelques aménagements d'accessibilité vont être réalisés en juillet aux abords de l'église : modification du seuil, déplacement de la place de stationnement réservée rue du cloître.





# LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

## *Commission affaires sociales*

### **CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :**



Les enfants de Saint Michel le Cloucq de 3 à 12 ans sont accueillis dans les deux centres de loisirs de Foussais-Payré et de Saint Martin de Fraigneau dans les mêmes conditions que les enfants de ces deux communes.

Le 1000 pattes  
19 rue de la Cardinière  
85240 Foussais-Payré  
02 51 51 49 06

L'Arc en Ciel  
11 rue de l'église  
85200 Saint Martin de Fraigneau  
09 64 25 77 78

### **ANIMATIONS ACCUEIL JEUNES POUR LES VACANCES D'ÉTÉ EN JUILLET :**



Les jeunes de 11 à 16 ans ou en CM2 auront le choix entre différentes animations et sorties proposées par notre animatrice Anne-Laure : tir à l'arc, soirée poker/burger, course d'orientation, soirée pizza/jeux de société, défis sportifs par équipe, soirée rando/chasse à l'homme.

Retrouvez toutes les infos concernant cet accueil jeunes sur le site de la commune.

### **ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE**



L'équipe d'accompagnants bénévoles est toujours aussi motivée pour répondre aux michelais en difficulté de mobilité, chaque transport étant l'occasion de moments d'échanges et de convivialité.

Pour toute nouvelle demande d'accompagnement solidaire, joindre les référents de la commune :  
Estelle Bazanté 02 51 51 28 24  
Pierrette Raguin 02 51 69 07 00 ou 06 79 01 21 72.



### **RANDONNÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE DE LA QUINZAINE BLEUE**

Cette année, la randonnée organisée par le CCAS dans le cadre de la quinzaine bleue aura lieu le mercredi 4 octobre.

Retenez la date ! Cette randonnée est ouverte à tous, plusieurs circuits adaptés aux capacités de chacun vous seront proposés. Des associations de la commune participeront à l'animation de cette rencontre intergénérationnelle qui sera clôturée par un moment de convivialité autour du goûter.



### **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :**

Les enfants du CME ont choisi de vous faire partager en photos le bilan de leurs réalisations des deux années de mandat.

Nous les félicitons pour cet engagement citoyen ; nous les remercions pour les actions qu'ils ont conduites dans le respect des souhaits et des attentes de l'ensemble des enfants de la commune et nous tenons à souligner la richesse des échanges que nous avons pu avoir entre élus adultes et élus enfants.

Les enfants sont une part importante de la vie de notre commune. Il nous semble donc indispensable de leur offrir, au sein du Conseil Municipal des Enfants les moyens de s'exprimer.

Les élections du prochain conseil municipal des enfants auront lieu le samedi 30 septembre 2017.

Une réunion d'informations pour les enfants concernés et leurs parents aura lieu le 9 septembre 2017.





# LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

## Commission animation et communication

### Cérémonie du 8 mai 2017

Comme toutes les communes de France, Saint Michel a célébré le 71<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Nous étions encore nombreux autour du monument aux morts pour entendre les discours officiels. Monsieur le Maire, les élèves de l'école de la fontaine et le président de l'association des anciens combattants sont intervenus, suivis par la fanfare municipale qui a interprété le chant des partisans et la Marseillaise. Le verre de l'amitié offert par la municipalité a clôturé la cérémonie.



### Une naissance, un livre

En partenariat avec l'association « Mille et une pages », le conseil municipal a offert un livre à tous les nouveau-nés de la commune. Les heureux parents ont répondu nombreux avec une volonté commune de transmettre l'amour de la lecture à leurs enfants.



### Cérémonie citoyenne

Le samedi 23 mars, lors d'une cérémonie officielle, Monsieur le Maire a remis le livret du citoyen et leur carte d'électeur aux jeunes gens de la commune. L'État a voulu faire un acte officiel pour rappeler les fondamentaux des valeurs républicaines.





# LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

## Commission affaires scolaires

PRINCIPAUX CHANGEMENTS POUR LA RENTRÉE 2017/2018 :



### RESTAURANT SCOLAIRE :

- Paiement du premier repas à chaque absence, quel qu'en soit le motif.
- Suppression du repas du mercredi midi mais prolongation de la garderie gratuite jusqu'à 12 h 45.
- Le tarif du repas passe à 3,00 € par enfant, c'est le prix coûtant. La commune continue à prendre en charge la totalité des frais de personnel et de fonctionnement concernant ce service.
- La commune se charge d'acheter les serviettes jetables des élémentaires. Elles seront facturées 1 € par enfant et par an.



### LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Le service est toujours maintenu.  
 Les familles paieront désormais 50 % du tarif départemental soit 60,50 € par an et par enfant (gratuité à partir du 3ème enfant). Le paiement sera mensuel.  
 La carte d'abonnement est supprimée.



### HORAIRES :

À l'heure où ce bulletin est imprimé les horaires de la prochaine rentrée scolaire ne sont pas fixés.

Les possibilités d'organisations :

- Retour à 4 jours d'école
- Réaménagement des horaires avec l'organisation d'une simple garderie le vendredi à partir de 15h15.

Le conseil d'école et le conseil municipal se réunissent fin juin et soumettront leur choix à la directrice académique. Vous serez tenus informés dès que le choix sera validé.



### TAP :

Les élèves du CE1, en collaboration avec la MAPHAV, ont réalisé des décors en pâte à sel pour leur fête des familles.

Les élèves de CM2 continuent leur projet graines.

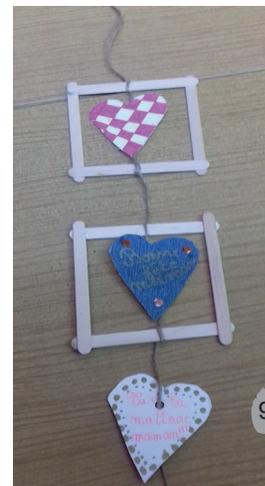
Céline Vigoureux, une conteuse, est intervenue auprès des CM2, CM1, CE2 et CP.

Les CP et CE1 ont pratiqué une activité rugby avec un animateur du club de Fontenay le Comte.

Merci aux trois employées communales et à nos fidèles bénévoles qui continuent de proposer des activités diverses : manuelles, sportives, artistiques, jeux divers, activité sur la nature etc..

Sur le site de la commune ([saintmichellecloucq.fr](http://saintmichellecloucq.fr)) vous pouvez consulter :

- Le planning des animations des TAP et de l'accueil périscolaire
- Les menus du restaurant scolaire et les tarifs
- Le circuit du transport scolaire
- Infos parentalités





# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Séance de conseil



Vente des flambeaux pour le Téléthon 2016



Conseillers 2015-2016



Élection du premier Conseil



8 Mai 2017



Préparation de la sortie vélo



Activité sportive avec Saint Michel Sport Nature



Un des jeux choisis par le CME



# INFORMATIONS COMMUNALES

## Groupe scolaire public Ecole de la fontaine



Une année riche en apprentissages et en projets se termine. La découverte de la ferme, le suivi du Vendée Globe et le voyage au temps de la Préhistoire auront marqué les cinq classes de notre école.

La rentrée scolaire des élèves aura lieu le lundi 4 septembre 2017.

Dans chacune des classes, les familles seront conviées à une réunion d'information au mois de septembre, dont les dates seront communiquées à la rentrée.

Pour les familles arrivant pendant l'été sur la commune et désirant scolariser leur enfant, veuillez vous adresser en mairie.

**Une permanence pour les inscriptions aura lieu le vendredi 1er septembre de 9h 00 à 12h et de 13h 30 à 16h 30.**

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter l'école au 02 51 69 93 44.

En vous souhaitant un bon été à tous !  
L'équipe enseignante



Les CE2, CM1, CM2 en voyage scolaire dans le Périgord : visite du Préhisto Parc et de la grotte de Lascaux.



# INFORMATIONS COMMUNALES

## Bibliothèque

La bibliothèque municipale est gérée par les bénévoles de l'association « mille et une pages »

**Ouvertures** le mercredi de 16h à 19h, le vendredi de 16h 30 à 19h et le samedi de 10h à 12h 30.

A SIGNALER : en juillet et août seuls les mercredis et samedis seront ouverts

### 7 MARS

Le printemps des poètes était, cette année, consacré à la poésie africaine.

Nous avons reçu la classe de CP-CE1 pour une séance de poésie et musique africaine : « le griot a conté au son du tam-tam à l'ombre du baobab ». Les enfants ont travaillé le thème à l'école et cela a donné lieu à une exposition de leurs œuvres à la fois poétiques et plastiques. Belle réussite!

**DU 6 MAI AU 21 MAI** la bibliothèque a accueilli l'exposition consacrée à l'exode de 1940 en association avec le Cloucq Michelais et l'Amicale des Ardennais de Vendée : en effet, 82 000 Ardennais ont rallié la Vendée pendant l'exode...

Nous avons reçu le Conseil Municipal des Enfants et, à la suite de cette rencontre, ils ont mis en œuvre un tract, très réussi, pour sensibiliser les enfants et leurs parents à l'existence et à la découverte de la bibliothèque.

### LES PROJETS :

- une balade contée vous sera proposée dans le cadre de la semaine bleue en octobre...
  - du 8 novembre au 30 novembre nous accueillerons l'expo « coup de cœur photo » organisée par l'association culturelle de Foussais-Payré sur le thème, cette année, de « la géométrie dans le paysage ».
- Plusieurs Michelais participent à ce concours chaque année... Venez les encourager.

### ET TOUJOURS L' ESPACE E-MÉDIA

Vous adhérez à la bibliothèque, cela vous ouvre l'espace e-media de la Bibliothèque de Vendée.

A votre disposition, de nombreuses rubriques telles que livres, films, musique, tutoriels (par exemple le code de la route !) apprentissage de langues, un espace dédié aux enfants...



Renseignements et présentation à la bibliothèque.

Nous vous rappelons que notre équipe peut encore « s'étoffer », nous faisons donc un appel à ceux et celles qui aimeraient nous rejoindre, même pour quelques moments seulement.

Venez nous rencontrer, la bibliothèque n'est pas un sanctuaire mais un lieu de loisir convivial ouvert à tous petits et grands.

*L'équipe « Mille et une Pages » souhaite à tous de bonnes vacances.*



# LES ASSOCIATIONS

## Maphav

La Maison Bleue gérée par l'association ADAPEI-ARIA 85 fête ses six ans d'ouverture le 3 janvier 2017. A ce jour, nous accueillons 22 personnes.



Tout au long de l'année, les habitants peuvent participer à différentes activités proposées par leurs accompagnants (atelier manuel, jardinage, atelier bois, salle snoezelen, piscine, cuisine, sorties culturelles...). L'objectif premier étant le bien-être de la personne.

Certains habitants participent également à la vie associative de la commune (Gym douce, TAP, Randonnée intergénérationnelle, animations proposées par la mairie...). Ils ont ainsi pu créer des liens avec des membres du village.

Une fois par an, nous partageons tous ensemble la fête des familles et amis à la salle des fêtes du village. Cette année le thème était « le Pays Basque ». Les habitants de la Maison ainsi que leurs invités ont pu déguster un poulet basquaise et écouter le duo Christophe et Vinciane Egonneau (accordéoniste et musicothérapeute).



Tous les habitants de la Maison Bleue ainsi que toute l'équipe de la Maphav vous souhaitent un bel été.

## Quinzaine Bleue 2017

Vous commencez à bien connaître **la Semaine Bleue, évènement national dédié aux seniors et parrainé par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale.**

Le thème de cette semaine est : « **A tout âge : faire société** ». Cet événement est l'occasion pour les acteurs de la vie locale impliqués auprès des personnes âgées d'organiser des manifestations visant à renforcer les liens entre générations et à témoigner du rôle essentiel que peuvent jouer les personnes âgées dans la vie sociale.

Comme chaque année, l'évènement sera marqué par des temps de convivialité et de partage ; l'objectif étant toujours de se réunir autour de l'intergénération, de la culture et de l'échange.

Sur le territoire du CLIC des Trois rivières, la Quinzaine Bleue se met en place pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive. Des **animations se tiendront sur plusieurs communes des communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée-Sèvre-Autise, entre le 2 et le 13 octobre 2017.** Les programmes seront disponibles en mairie à partir de début septembre 2017. Ces animations sont gratuites (sauf le cinéma) et ouvertes à tous, sur réservations obligatoires à effectuer auprès du C.L.I.C. des Trois Rivières au 02.51.00.53.57 avant le 22 septembre 2017.

**RENSEIGNEMENTS AU :**  
**CLIC des Trois Rivières**  
46, rue Rabelais  
85200 Fontenay-Le-Comte  
Tél : 02.51.00.53.57  
[clc.trois-rivieres@orange.fr](mailto:clc.trois-rivieres@orange.fr)





# LES ASSOCIATIONS

## Le Cloucq Michelais



### SUCCÈS DE LA FÊTE DU CLOUCQ MICHELAIS

Beaucoup de monde, le dimanche 17 mai, pour la fête du printemps qui, cette année, coïncidait avec la cérémonie de parution du livre de l'association le Cloucq Michelais « Saint-Michel-le-Cloucq sous l'Occupation ».

Animée par le président de l'association la cérémonie s'est tenue sur le podium, en présence de Marie-Jo Chatevaire et François Bon, conseillers départementaux, Joël Poiraud, président du comité des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif et Yves Billaud, Maire.

Christian Coutin, Gérard Chaillé, Martine Laubretton, Michel Trolli ont reçu la médaille du bénévole pour leur investissements au sein de l'Association du Cloucq Michelais.

« Le vide-grenier, les animations diverses, comme la chorale Y'en a marre, les Canepetières, l'exposition de l'exode Ardennais, les véhicules de collection et le bal clandestin ont eu un joli succès ».

Cette phrase tirée de l'édition du 23 mai de Ouest France résume parfaitement la réussite de la fête du printemps. Cette réussite repose sur l'implication du monde associatif local et notamment : l'Association des Parents d'Elèves, la fanfare municipale, l'association Mille et une pages, les anciens combattants, la gym volontaire, les P'tits loups des ASSMAT, la Communauté Emmaüs et le Cloucq Michelais.

Plus de quatre-vingt bénévoles se sont investis sans compter pour préparer, décorer, proposer et animer les différentes activités. La convivialité dont ils font preuve et leur sens de l'initiative ont permis de réserver un excellent accueil aux groupes et associations partenaires ainsi qu'aux visiteurs.

Le bilan de la journée est plus que positif, les conteurs de souvenirs présents étaient enthousiastes, la vente du livre a dépassé les prévisions, de nombreuses personnes se sont retrouvées après des dizaines d'années d'éloignement, la kermesse, le restaurant la Boquine, le bistro tenu par des Michelais ont remporté un franc succès. Il en fut de même pour l'exposition de l'exode Ardennais, les véhicules militaires historiques, les voitures de collection et les animations musicales.



Un brin espiègle, le président du Cloucq Michelais a conclu son discours en annonçant le dernier objectif à atteindre : obtenir un prix littéraire !!!

Le conseil d'administration du Cloucq Michelais remercie chaleureusement la municipalité, toutes les associations et tous les bénévoles qui ont contribué à cette réussite.

### Calendrier du second semestre 2017 :

#### L'ATELIER DE DÉCOUVERTE :

#### SEPTEMBRE (JOUR À DÉTERMINER) :

rando St Michel sous l'occupation

4 OCTOBRE : participation semaine bleue

25 OCTOBRE : déco de rue Noël

29 NOVEMBRE : pose de la déco de rue

#### ANIMATIONS MUSICALES :

SAMEDI 14 OCTOBRE : Soirée cabaret « l'ouest américain »

LE SAMEDI 20 JANVIER 2018 : Concert au profit de Vendée Cancer Solidarité: orchestre d'harmonie de Maillé





# LES ASSOCIATIONS

## Association des Parents d'Élèves (APE)



Aux côtés de la municipalité et du corps enseignant, l'APE de l'école de la fontaine œuvre pour le bien-être et l'éveil des enfants au sein de l'école. Nos membres participent également aux commissions «services périscolaires» et «comité de pilotage du PEDT» ainsi qu'au conseil d'école.

Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 sont revenus enchantés de leur voyage dans le Périgord. Nous avons retenté l'expérience de vente de pizzas qui a eu un bon succès, ainsi que nos fidèles madeleines. Nous étions ravis de participer à la kermesse aux côtés du Cloucq Michelais lors de la fête du printemps, qui a été une belle réussite.

Nous tenons à remercier les associations de l'Étincelle et l'Amicale pour leurs dons.

Nous vous informons que l'APE sera en charge de l'organisation de la fête de Noël à compter de Décembre 2017 pour que notre fidèle troupe de théâtre puisse toujours et encore faire rêver nos enfants.

Remerciement aux familles de leurs participations lors des ventes sans quoi nous ne pourrions pas aider l'école à financer les projets de voyage et les sorties

### COMPOSITION DU BUREAU 2016 – 2017

**Présidente** : Sandrine MONDOT

**Vice-Président** : Cédric BARBOT

**Secrétaire** : Valérie LAFFICHER

**Secrétaire Adjointe** : Angélique BOUCARD

**Trésorière** : Nadège GARNIER

**Trésorière Adjointe** : Emilie POUVREAU

**Membres actifs** : Emilie Joubert, Cécile Giraud, Christine Réaud, Sabrina Olivier, Bleuenn Clus, Nathalie et Christophe Rekika, Jonathan Chauvet, Emmanuelle et Yoann Mollé.

Pour nous joindre et/ou nous rejoindre : [ape.ecoledelafontaine@gmail.com](mailto:ape.ecoledelafontaine@gmail.com)





# LES ASSOCIATIONS

## Admr



L'ADMR de St Michel le Cloucq s'engage dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées

En dépit du club du 3ème âge et des associations socio-culturelles et sportives très actifs, en dépit d'un monde envahi par les médias et « connecté », bien des personnes restent isolées, en particulier les personnes en perte d'autonomie, quand se déplacer rend quasi impossible l'accès aux loisirs et au lien social.



### Nos Services

**DOMICILE** : ménage, repassage

**FAMILLE** : garde d'enfants, (y compris horaires atypiques) soutien temporaire aux familles

**AUTONOMIE** : aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne, courses, transport accompagné, téléassistance...

*50% des sommes versées sont déductibles des impôts ou donnent droit au crédit d'impôt pour tous nos services.*

L'ADMR a toujours privilégié dans ses missions ce lien social. Nous nous investissons donc aujourd'hui pour nous adapter à cette demande de lutte contre l'isolement.

Il ne s'agit pas d'agir seul, mais au contraire d'aider les personnes dépendantes à avoir encore accès aux loisirs proposés sur la commune. Nous voulons créer des partenariats avec les associations michelaises : par exemple apporter des livres de la bibliothèque à ceux qui ne peuvent plus y aller... accompagner des déplacements pour une après-midi au club... Bien des idées sont possibles.

Des rencontres vont être proposées aux associations michelaises et aux élus communaux pour déterminer ce que nous pouvons apporter.

L'ADMR fait partie du réseau Monalisa (MOUvement NATIONAL contre L'isolement des Agés) et les bénévoles s'engagent résolument à St Michel pour des actions dans ce domaine. Si vous souhaitez y participer n'hésitez pas à nous rejoindre. Ancrée sur son territoire, l'ADMR est une force de notre commune.

**Bureau : 14 allée des Platanes – St Michel le Cloucq**  
**Tel : 02 51 50 07 83 courriel : admr.stmichellecloucq@orange.fr**  
 Référente Commune : J. Coirier Bénévole visiteuse : N. Cantet

## Gym



Notre saison de gym s'achève avec cette année une hausse de nos effectifs ; 88 personnes ont participé à nos cours.

Pour des raisons professionnelles, Odile Bodin qui assurait le cours du jeudi matin quitte notre association. Nous la remercions vivement pour sa gentillesse et la qualité de ses cours. Elle sera remplacée à la rentrée prochaine par une nouvelle animatrice.

### HORAIRES DES COURS

Lundi 19h à 20h : gym plurielle / Mercredi 18h45 à 20h15: Tai chi avec Nadine  
 Mercredi 20h30 à 21h30 : gym tonique avec Victoria / Jeudi 10h00 à 11h00 : gym douce

Notre randonnée La Michelaise fut un succès, nous avons accueilli 390 marcheurs. **Le 6 octobre 2017**, nous organisons une **soirée zumba** au profit de la Ligue contre le Cancer (octobre rose) animée par notre animatrice Victoria Thorne.

Nos cours reprendront en septembre prochain à la salle polyvalente (prévoir tapis et chaussures pour la salle). L'adhésion annuelle est fixée à 78 €.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous serons heureux d'accueillir de nouveaux ou nouvelles adhérentes.  
 Contacts : Pascale MENARD 02.51.51.17.79 - Nathalie HILAIREAU 02.51.69.91.74





# LES ASSOCIATIONS

## Football ESV

L'Entente Sud Vendée organise la pratique du football sur les communes de L'Orbrie, Pissotte et Saint Michel le Cloucq.

Le club se compose au 8/05/2017 de 175 adhérents qui se répartissent comme suit: 75 séniors, 2 loisirs, 19 jeunes de 13 à 18 ans qui jouent en groupement avec le club de l'USAV ( Saint Hilaire des Loges, Foussais), 54 joueurs de 5 à 12 ans, 2 joueuses, 4 dirigeantes, 15 dirigeants, 2 arbitres et un éducateur fédéral. Ces licenciés viennent principalement de 4 communes : St Michel le Cloucq : 43, Fontenay le Comte : 41, Pissotte : 29 et L'Orbrie : 24 . Les 38 autres arrivent de 20 communes différentes.



Le club a engagé cette saison en championnat : 3 équipes seniors, 1 équipe loisirs, 1 équipe U 19, 1 équipe U 17, 1 équipe U 15, 1 équipe U 13, 1 équipe U 11, 4 équipes U 9 et 3 équipes U 7. L'équipe première va monter et jouera la saison prochaine en 1<sup>ère</sup> division ce qui constitue le plus haut niveau départemental. Il faudrait se doter de nouveaux vestiaires pour accueillir de façon correcte les équipes adverses. La saison sera terminée lorsque vous lirez ces lignes et vous saurez si l'équipe 2 se maintient ou non en 4<sup>ème</sup> division.

Les entrainements se dérouleront les mardis et vendredis pour les séniors, les mardis et jeudis pour les 16-18 ans, les mercredis et vendredis pour les 14-15 ans, les mercredis et vendredis pour les 11-12 ans et les mercredis pour les 6-10 ans. Les entrainements s'arrêteront la dernière semaine de mai pour reprendre la première d'août pour les seniors à l'Orbrie, la troisième d'août pour les jeunes du groupement à Saint Michel le Cloucq et le mercredi 6 septembre pour les plus jeunes à l'Orbrie. Les seniors seront entraînés la saison prochaine par David CHEVALLEREAU aidé par un éducateur du club le vendredi, les jeunes du groupement par Martin ROCHAIS (ESV) et Gaël LEGRAS (USAV), les plus jeunes par des lycéens de Bel Air en formation encadrés par Jessica EMERIAUD et Martin ROCHAIS.

### Le bureau du club jusqu'au 9 juin est le suivant :

Jean-Michel Fort (président), Guillaume Turpaud (vice-président sport) , Yves Plaire (vice-président animation), Christelle Métails (secrétaire), Gwaldys Forgerit (secrétaire adjoint), Yannick Marceau (trésorier), Sébastien Guérin (trésorier adjoint), Damien Chaillé (responsable des jeunes), Yannick Verdon (responsable des seniors), Fabrice Guérit (responsable animation), Dominique Porchet (responsable entretien).

Le premier match officiel de la saison prochaine sera **un match de coupe de France qui se jouera le dimanche 27 août à Saint Michel le Cloucq si le club reçoit.**

Le club organise **un vide-grenier à l'Orbrie le dimanche 3 septembre et un repas dansant à Saint Michel le Cloucq le samedi 25 novembre.**

Pour tout renseignement sur le club, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : [esv-stmichel.footeo.com](http://esv-stmichel.footeo.com), contacter Christelle Métails **au 06.81.84.35.37** ou Jean-Michel Fort au **07.71.21.30.37**.

**Bonnes vacances à toutes et à tous.**



# LES ASSOCIATIONS

## Fanfare Municipale



La Fanfare Municipale de Saint Michel le Cloucq regroupe près d'une vingtaine de musiciennes et musiciens amateurs autour d'un répertoire varié et éclectique alliant la musique traditionnelle de ce type de formation et la musique de divertissement. Les répétitions du vendredi soir sous la direction du Chef Daniel Vairon sont marquées avant tout par un travail de fond sur l'interprétation des pièces du répertoire mais aussi par la bonne humeur et la convivialité.

La fanfare participe à différentes manifestations dans l'année : vous pourrez ainsi l'entendre

**Le 14 juillet et le 11 novembre à Saint Michel Le Cloucq à l'occasion des cérémonies nationales**  
**Le 20 août à la stèle du souvenir en forêt de Mervent.**

Structurée en association, la fanfare tient également à proposer à ceux qui souhaitent en bénéficier deux grandes demies journées de détente et de convivialité autour d'un repas festif durant lequel elle vous fera entendre le résultat de son travail.

Deux dates à retenir :

- **Le dimanche 18 juin 2017** (renseignements et inscriptions auprès de Michel Aubin 29 rue d'Ardenes, 85200 Fontenay le Comte : tél : 02 51 69 75 64 et 06 38 93 17 20
- **Le dimanche 19 novembre 2017** (les inscriptions se feront à partir de la deuxième quinzaine d'octobre).

Si vous avez une âme de musicien, un minimum de pratique instrumentale (instruments à vents ou autre) et que vous souhaitez tenter l'expérience de cette pratique collective, n'hésitez pas à venir nous retrouver un vendredi soir à 20h30 au local de répétition situé à l'arrière de la salle des fêtes : vous serez les bienvenus.

## Relais paroissial



Saint Michel fait partie de la paroisse de St Hilaire de Fontenay qui assure la vie catholique avec des activités propres au relais (temps de prière, chemins de croix, prière à Marie au mois de mai, rosaire au mois d'octobre...). À l'église des dépliants concernant la vie de la paroisse sont à votre disposition.

Si vous avez besoin d'un service d'Eglise (demande de messes, information pour les baptêmes, mariage, catéchèse, etc...) vous pouvez contacter la maison paroissiale. Une équipe de laïcs assure une permanence à la Maison paroissiale (25 rue St Nicolas) aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi : de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30**  
**Le samedi : de 9 h 30 à 12 h 00**  
**Téléphone : 02 51 69 04 16**

Pour tout renseignement concernant la catéchèse (à partir du CE1) merci de vous adresser au 02 51 50 09 06. Les horaires de messes sont affichés à l'église.

Un concert (chorale du Lay et orchestre de Luçon) a été proposé le 23 juin à 20h30 à l'église de St Michel au bénéfice de l'association de NonzoBénilin.

La **célébration en plein air du 15 août à 10h30** à Brelouze est suivie d'un apéritif. Merci par avance à tous les bénévoles qui contribuent à l'organisation et au bon déroulement de ce rassemblement. Les personnes qui le souhaitent peuvent apporter des cakes aux olives qui seront partagés pour le verre de l'amitié.

La célébration de la fête de St Michel aura lieu le dimanche 24 septembre à 10h30 ; Comme en 2016, un repas (12€) vous sera ensuite proposé à la salle polyvalente. N'hésitez pas à apporter vos jeux de société pour poursuivre l'après-midi.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe relais : prêtre référent : Père Deo Gratias, Gilbert Boisliveau, Thérèse Botton, Catherine Caro, Régine Chaillé, Françoise Dooghe, Bernard Joguet, Maurice Landreau, Michèle Largeteau, Marie-Noëlle Marquet.

Pour le relais paroissial de St Michel : Catherine Caro, tél : 02 51 50 09 06

## DES AIDES POUR QUI ?

(sont concernés les logements de + 15 ans)

- Les propriétaires qui occupent leur logement
- Les accédants à la propriété
- Les propriétaires bailleurs d'un logement occupé ou vacant
- Les copropriétaires ou syndicats de copropriété



## OÙ ?

- Sur l'une des 20 communes membres de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte

## POUR QUELS TRAVAUX ?

- Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé
- Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne, la lutte contre la précarité énergétique et les économies d'énergie

Un accompagnement spécifique pour les logements situés en centre-ville de FONTENAY-LE-COMTE

## À NOTER ...

- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Ne démarrez pas les travaux avant :
  - le dépôt du dossier de demande d'aides
  - l'obtention des autorisations



Les seuls interlocuteurs habilités par la Communauté de communes sont les agents du PACT Vendée



Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat  
Renouvellement Urbain

Auzay, Bourneau, Chaix, Doix, Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, Le Langon, Le Poiré-sur-Velluire, Longèves, L'Orbrie, Mervent, Montreuil, Petosse, Pissotte, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Michel-le-Cloucq, Sérigné, Velluire, Vouvent



## LES CHUTES DE TENSION



### Vous souffrez de chutes de tension ?

L'alimentation électrique réglementée de votre habitation (tension nominale) est de 230 volts en courant monophasé ou 400 volts en courant triphasé. En réalité, la tension oscille en permanence autour de cette valeur pivot. Néanmoins, elle ne doit pas varier au delà d'une plage fixée par arrêté de +/- 10 % par rapport à la tension nominale concernée (soit entre 207 V et 253 V en monophasé et entre 360 V et 440 V en triphasé) (1). Une chute de tension en dessous de ce seuil provoque le dysfonctionnement de vos appareils et altère leur longévité. Les luminaires sont moins éclairants et leur intensité est changeante. Les équipements sont moins performants ou arrêtent de fonctionner. Une chute de tension perturbe donc tout votre quotidien.

(1) Valeur moyennée sur 10 minutes.

### Mais elles restent sous contrôle !

80 % de ces microcoupures résultent d'un déclenchement des systèmes de protection des réseaux touchés.

Cette action permet d'éviter des coupures ultérieures plus longues et pénalisantes !

Les 20 % de microcoupures restantes sont des défauts qui se résolvent d'eux-mêmes.

### Quelle est cette étrange tension entre nous ?

La chute de tension se manifeste surtout en hiver, période de plus forte consommation d'électricité.

La chute de tension a plusieurs origines. Votre installation privée peut ne pas correspondre à votre volume de consommation. Vous devez veiller à la conformité de vos appareils électriques.

Une pompe à chaleur par exemple peut ne pas être agréée par la norme et provoquer des chutes de tension.

Les besoins grandissants en énergie impliquent une augmentation de la puissance électrique demandée.

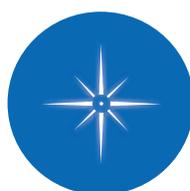
Le dimensionnement des réseaux publics ou privés de distribution d'électricité peut ainsi ne plus répondre aux besoins. La qualité de l'électricité délivrée à votre domicile en est alors altérée.

### UNE TENSION QUI VOUS VEUT DU BIEN

Une tension s'est installée chez vous. Celle-ci n'affecte pourtant pas notre relation...

L'électricité est indispensable pour le fonctionnement de vos appareils.

Une baisse de tension peut en effet perturber l'efficacité de vos équipements. Elle peut même les endommager.



## LES MICROCOUPURES

### Les microcoupures sont inévitables...

Les microcoupures affectent principalement les réseaux électriques aériens non isolés. Elles peuvent avoir pour origine les conditions atmosphériques ou climatiques (vent, givre, foudre...), un contact avec des corps étrangers (végétation, animaux, percussions de véhicules, terrassements...), des défaillances et le vieillissement de matériels (lignes, câbles, transformateurs...), des actions humaines (irrigation, moisson, chasse, travaux...). Elles sont donc inévitables.

### L'HISTOIRE D'UNE SECONDE

Une microcoupure ou « coupure très brève » est une interruption de l'alimentation électrique qui dure moins d'une seconde.

Elle ne s'apparente donc en rien aux diminutions très brèves de tension qui peuvent être perçues comme une coupure !

Le nombre de microcoupures n'est pas réglementé.

# En Pays de la Loire

## Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc...**)

### Sans la pollution de l'air...

**2350 décès\*** seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

\* Source Santé Publique France (21/06/2016)



Arrêtez de vous enflammer !

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur : [www.airpl.org](http://www.airpl.org)



Préfecture de la région  
Pays de la Loire  
[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)



ADEME  
en Pays de la Loire  
[www.paysdelaloire.ademe.fr](http://www.paysdelaloire.ademe.fr)



Air Pays de la Loire  
[www.airpl.org](http://www.airpl.org)



Agence régionale de santé  
des Pays de la Loire  
[www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

# Pour mieux respirer

## NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !



[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)



**50 kg** de déchets verts brûlés c'est...



**...6000 km** parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)



**...3 mois** de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul



**... plus de 100 trajets** aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : **c'est interdit !**



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants\*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

## Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 euros** (art. 131-13 du code pénal).

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

### Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

### Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

### La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de **360 déchèteries** couvrent la région Pays de la Loire.

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Occupation de la voie publique

**Les poubelles sont rentrées** Pour réduire la gêne causée à la circulation des piétons, les poubelles ne doivent être sorties sur les trottoirs que le jour prévu pour leur ramassage, et rentrées le lendemain matin au plus tard.

**Occupation temporaire** Rappelons également que l'occupation privative et temporaire du domaine public (échauffage pendant des travaux...) est subordonnée à autorisation préalable du maire. Cette autorisation fait l'objet d'un arrêté de voirie. Les lieux doivent ensuite être remis en état.

## Règles de bon voisinage

**POUR AVOIR UN BON VOISIN, IL FAUT ÊTRE UN BON VOISIN.**

### ATTENTION AU BRUIT

- Prévenir ses voisins lorsqu'on organise une fête, limiter le volume sonore, ne pas trop prolonger les festivités.
- Chantiers de travaux publics ou privés : tous les travaux bruyants sont interdits tous les jours de la semaine de 20h à 6h30, les dimanches et jours fériés.
- Bricoler et jardiner au calme : les travaux de bricolage à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants notamment les tondeuses, ne peuvent être effectués que : les jours ouvrés de 8h à 12h00 et de 14h00 à 19h30 samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Activités agricoles :  
L'emploi des appareils sonores (type canon effaroucheur) pour la protection des cultures doit être restreint aux quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées avant la récolte.  
Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 m d'une habitation ou d'un local régulièrement occupé par un tiers. Cette distance est réduite à 150 m dans le cas des appareils d'effarouchement ou de bruitage acoustique.  
Leur fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour.

(Arrêté préfectoral n°98-DRLCE/4-303 consultable sur le site de la Préfecture de la Vendée).

## VÉGÉTATION ET BRÛLAGE

**Evitez sa prolifération** Pour la sécurité des piétons, chacun doit procéder à l'entretien et à l'élagage de ses arbres à l'aplomb de la voie publique. Il faut également couper les branches qui dépassent chez les voisins.

Article 671 du Code Civil : «*Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à distance de deux mètres de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.*»

On peut, selon l'article 673, contraindre son voisin à respecter ces dispositions, mais une concertation amiable est toujours préférable !

L'arrêté n° 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 **interdit totalement et en permanence le brûlage des déchets verts**, que se soit à l'air libre ou en incinérateur.

**Il n'y a pas de dérogation!**

Vous devez donc recycler vos déchets verts en composteur ou les emporter à la déchèterie.  
Cette réglementation a pour but de **préserver la qualité de l'air.**



# INFORMATIONS PRATIQUES



## ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit :

- **Dresser son chien** pour qu'il n'aboie pas de manière intempestive, le faire garder lors d'absence prolongée du propriétaire, munir son chien d'un collier anti-aboiement.
- Ne pas laisser les chiens errer sans surveillance, clôturer sa propriété
- Ne pas laisser le chat étendre son territoire dans les propriétés voisines
- Enfermer le soir les volailles et volatiles dans l'obscurité, déplacer les poulaillers vers un endroit moins gênant pour le voisinage ...



## FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de sa compétence pour la lutte contre les frelons asiatiques, la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte s'est engagée dans une politique volontaire de lutte contre cette espèce invasive. Le frelon asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, est classé par arrêté ministériel du 26 décembre 2012 « dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français. »

Il est rappelé que dans les propriétés privées, la responsabilité incombe aux particuliers et que dans le cas contraire, la Communauté de Communes intervient volontairement et sans aucune obligation.

Ainsi, tout propriétaire domicilié sur le territoire peut bénéficier de l'intervention d'un professionnel missionné par la Communauté de Communes. Cette dernière prendra en charge la destruction des nids de frelon asiatique, à raison d'une intervention par foyer et par an entre le 1er mars et le 30 novembre 2017.

Pour toute information complémentaire, les particuliers peuvent contacter directement :  
le service environnement de la Communauté de Communes

au **02 28 13 04 50**

ou [b.lagadec@ccpaysfontenaylecomte.fr](mailto:b.lagadec@ccpaysfontenaylecomte.fr)



## CIRCULATION ROUTIERE

### Port du Casque:

L'article R 431-1-3 du code de la route mentionne précisément :

«En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent être coiffés d'un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché. »

Cette mesure est destinée à limiter les blessures graves à la tête et au visage en cas de chute ou d'accident.

En cas de non-respect de cette règle, les adultes transportant ou accompagnant les enfants s'exposeront à une amende de 135 euros.

### La limitation de vitesse : respectez la !

Le stationnement est gênant :

- Sur les trottoirs (ils sont créés pour la circulation en sécurité des piétons)
- Sur les passages piétons
- Sur les arrêts de bus
- À proximité des panneaux de signalisation



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er mars 2017, toute demande de carte d'identité ou de renouvellement se fait dans une mairie équipée d'une station biométrique (Fontenay le Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges et la Châtaigneraie).

Une pré-demande en ligne peut être faite sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Pour Fontenay le Comte, prendre rendez-vous au **02 51 53 41 41**

Horaires : du lundi au vendredi de 8h 30 à 11h 30 et de 13h 30 à 16h 30 sauf le mardi matin et le jeudi après-midi.

Plus d'informations sur le site de la commune/vie pratique/démarches et formalités administratives.

## Calendrier des fêtes

### Juillet

14 juillet

BALADE - apéritif concert

### Septembre

16 - 17 septembre

JOURNÉES DU PATRIMOINE  
Eglise - Château de la Beaugisière

24 septembre

REPAS DE LA ST MICHEL - Relais paroissial

### Octobre

1<sup>er</sup> octobre

RANDO la Mélusine Transmerventaise

14 octobre

SOIRÉE CABARET – Cloucq Michelais

22 octobre

SPECTACLE - Club « Retraite Heureuse »

### Novembre

11 novembre

CONCOURS BELOTE - Club « Retraite Heureuse »

19 novembre

SAINTE CÉCILE - Fanfare Municipale

25 novembre

REPAS DANSANT- Entente Sud Vendée

### Décembre

9 - 10 décembre

TÉLÉTHON

15 - 16 décembre

ARBRE NOËL école publique de la fontaine



#### NUMEROS UTILES

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE

☎ 02 28 13 07 07



SYCODEM (collecte des déchets ménagers)

☎ 02 51 50 75 35

SOUS PREFECTURE

☎ 02 51 50 14 20

ADS (Autorisation du Droit des Sols)

☎ 02 51 53 41 63

TRESOR PUBLIC

☎ 02 28 13 04 80

CENTRE DES IMPÔTS

☎ 02 51 50 11 11

ASSISTANT SOCIAL

☎ 02 51 53 67 00

GENDARMERIE

☎ 02 51 52 10 05



Saint Michel  
le Cloucq



Tout à côté de la ville,  
une commune à la campagne  
où il fait bon vivre !